

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2010

N°2010/01

Présents : Mmes NOVAU, CORNUS, DELOURME, FROIDURE, GRANIER, IZARD, PENNEROUX, MM. CASSAGNE, PARRA, HOURCADE, DUCASSE, MARIUZZO, BERGIA, EBENDINGER, NOVAU, PEYRIERES.

Absents : Mme RILBA, M. BEAUVILLE.

Secrétaire de séance : M. BERGIA Jean-Marc.

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

FETE DU JEU 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Général une subvention en capital inhérente à l'organisation de la Fête du Jeu. Le Maire précise que la dépense prévisionnelle pour cette organisation est de 5 280 € et que dans l'état actuel du dossier, on ne connaît pas le taux de subvention qui sera servi par le Conseil Général.

Mme NOVAU précise que dans les prévisions de dépenses, il est prévu 700 € pour l'achat de jeux, une petite somme pour l'organisation d'un vin d'honneur servi en fin de journée pour remercier tous les acteurs de cette manifestation, le solde de la dépense étant attribué aux diverses rémunérations du personnel ~~et autres~~, publicités et à l'achat de petit matériel.

M. MARIUZZO demande si on ne pourrait pas y inscrire la Fête du Sport.

Le Maire indique que pour ce dossier, ~~eela-il~~ est trop tard mais que l'on va interroger le Conseil Général afin de pouvoir élaborer un nouveau dossier de demande d'aide propre à cette manifestation.

Mlle IZARD indique qu'une société commerciale de jouets a offert une poche de jeux et jouets pour l'organisation de la Fête du Jeu.



INSTALLATION CLASSEE – ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire présente à l'assemblée délibérante la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société MECAPROTEC INDUSTRIE siégeant à Muret.

Cette demande est induite par la modification de l'exploitation de l'atelier de traitement de surface.

Le Maire précise que le dossier est consultable en mairie et que les heures et jours de permanence du commissaire-enquêteur à la mairie de Muret sont affichés.

Le Maire précise qu'il est demandé au commissaire-enquêteur de s'assurer qu'en cas de sinistre (incendie) une pollution de l'air ne soit pas générée en direction de la commune.

OCTROI D'UNE SUBVENTION

Le Maire indique que lors de l'élaboration du Budget Primitif 2009 de la commune en section de fonctionnement, article 65748, il avait été prévu de verser une subvention de 7 000 € à l'association Jeunes Saubenois.

Le fonctionnement de l'association ayant changé avec l'arrivée des foyers ruraux, il a été décidé que la subvention annuelle ~~sera versée~~soit directement versée aux foyers. De ce fait, les 7 000 € versés fin 2009 ne sont plus d'actualité.

Le Maire précise qu'après la réunion avec l'association, il a été décidé de laisser à cette dernière un fond de caisse de 2 000 € et de rembourser à la commune 5 000 €.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT TEMPETE TITULAIRE ET UN SUPPLEANT EN ASSOCIATION AVEC ERDF

Le Maire précise que ces correspondants Tempête serviront d'interface entre la commune et les services d'ERDF, permettant grâce aux informations transmises d'améliorer les conditions d'intervention et de dépannage auprès des usagers.

Le Maire demande aux élus s'il y a des volontaires pour assurer ces missions.

M. MARIUZZO Bernard et M. EBENDINGER Pierre se portent candidats.

A la majorité simple, l'assemblée délibérante désigne :

- comme correspondant titulaire, M. Bernard MARIUZZO
- comme correspondant suppléant, M. Pierre EBENDINGER.

INDEMNITE DU SONNEUR DE CLOCHES

Le Maire propose que cette indemnité versée à M. Jacques ZAMBON soit comme chaque année augmentée de 2% ce qui représente pour l'exercice 2010 : 647,81 €.

DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DE FRANCE TELECOM 2010

Le Maire indique que ce droit de passage concerne les artères de télécommunication ainsi que les emprises au sol des cabines et autres éléments.

Le Maire précise que la commune adopte comme chaque année un droit de passage plafond de 862 €.

M. EBENDINGER demande s'il ne faudrait pas partager cette indemnité avec tous les foyers saubenois car les résidants sont responsables de l'entretien périphériques des lignes.

Le Maire répond que lors de l'installation des lignes, il a été passé avec les propriétaires des conventions de passage qui doivent prévoir un dédommagement.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN

Le Maire présente les nouveaux statuts en précisant que la modification concerne l'article 3 « Siège de la communauté » qui est transféré 8 bis, avenue Vincent Auriol - BP40029 - 31601 Muret cedex.

ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE MURET RD56/CHEMIN DE PINS RD56B

Le Maire précise que ce projet d'éclairage public est lié aux travaux d'urbanisation du carrefour RD56/RD56B chemin Mesplé dont la réalisation est prévue exercice 2011/2012.

Le coût de la part communale est estimé à 17 861 €.

Le Maire indique qu'il faut délibérer afin d'établir un projet définitif qui n'engage en rien la commune.

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES DIFFERENTS SERVICES DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire indique que ces acquisitions comprennent deux unités centrales, une imprimante et un onduleur pour un coût total de 2 566 € soit 3 068,93 € TTC, cette dépense pouvant être minorée par une subvention en capital servie par le Conseil Général à hauteur de 50% du montant total HT.

ACQUISITION DE MATERIEL TECHNIQUE AUX ATELIERS MUNICIPAUX – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire indique que lors de l'élaboration du budget primitif 2010, il a été prévu l'acquisition de divers matériels au profit des ateliers municipaux.

Ces acquisitions comprennent un taille-haie, un compresseur 3cv mono et un nettoyeur haute pression de 230bBar pour un montant total HT de 3 499,46 € soit 4 185,35 € TTC.

Ces acquisitions sont susceptibles de se voir attribuer par le Conseil Général d'une subvention en capital de 50% du montant HT.

M. BERGIA s'interroge sur l'intérêt d'acquérir un nettoyeur haute pression de 230 bBar et d'un tel montant.

M. MARIUZZO précise que l'on a besoin d'un matériel autonome quand à son maniement et puissant pour par exemple le nettoyage des trottoirs.

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAISON PETITE ENFANCE **DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire rappelle que la construction du bâtiment à la charge de la C.A.M. a été subventionnée par le Conseil Général. La commune a participé à ce projet :

- en achetant le terrain subventionné par l'Etat dans le cadre du programme DGE 2008
- à la réalisation des VRD par le biais du Syndicat du Pool Routier, travaux subventionnés par le Conseil Général
- par la mise en place d'éclairage public, travaux effectués par le SDEHG et subventionnés par le Conseil Général
- et enfin par l'aménagement des abords réalisés par la commune et non-subventionnés à ce jour.

Le Maire précise que nous avons écrit au Conseil Général en précisant que si la totalité des travaux avaient-avait été réalisés sous l'égide de la même entité, la globalité des travaux auraient aurait été subventionnés.

Le Conseil Général ayant donné un avis favorable sur l'éventualité d'une subvention versée à la collectivité pour ces travaux d'aménagement des abords, le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'aide qui comprend :

- les frais de raccordements France Telecom, Sivom Pag, Gaz de France,
- les acquisitions due matériel pour l'arrosage intégré,
- la création d'espaces verts pour un montant total HT de 16 315,37 € soit 19 513,18 € TTC sachant que le taux de subvention versé pour une telle opération peut atteindre 50% du montant HT.

Toutes ces dispositions ont été adoptées par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Le Maire fait lecture des remerciements de Mme Marie Gonzales pour les marques de soutien reçues lors du décès de son père.
- ❖ Le Maire demande aux conseillers municipaux de se positionner et d'indiquer leurs disponibilités lors des deux tours des élections régionales les 14 et 21 mars 2010.
- ❖ Le Maire précise que le Conseil Municipal du 11/03/2010 risque d'être annulé car il doute que la C.A.M. sera prête à présenter des simulations dans le cadre de la prise en compte de la compétence Voirie.

- ❖ M. BERGIA demande quelques éclaircissements sur la note du Maire concernant la gestion de certains agents municipaux.
Le Maire précise que pour couper court à toutes rumeurs infondées entretenues par certains agents, d'expliquer aux Saubenois qui en manifesteraient le désir ~~la position réelle de ces agents de pouvoir les rencontrer en toute transparence pour s'en expliquer.~~
- ❖ M. EBENDINGER s'étonne de voir apparaître de plus en plus de panneaux solaires sur les toits des maisons situées dans le périmètre historique de l'église.
Le Maire précise que l'architecte des Bâtiments de France a considérablement infléchi les règles en prenant en compte certains nouveaux principes d'économie d'énergie. Cela va dans le bon sens.
- ❖ M. PEYRIERES demande si l'on peut faire un premier bilan du fonctionnement du bâtiment Petite Enfance.
Mme NOVAU indique que la halte-garderie tourne à plein régime. Le centre de loisirs, lui, ne fonctionne pas tout à fait à plein régime.
Mme FROIDURE s'étonne que l'on ne trouve pas de fiche d'inscription pour le bâtiment Petite Enfance de Saubens.
Mme NOVAU suppose que ce phénomène de remplissage est lié en partie par l'amplitude horaire des ouvertures de la structure.
Mme FROIDURE pense qu'il faudrait harmoniser les horaires avec les autres structures.
Mme NOVAU pense qu'il faudrait peut-être revoir les limites des tranches d'âge. Elle va provoquer une réunion avec M. DELSOL, Vice-président de la C.A.M. en charge de la Petite Enfance, et de revoir aussi le traitement des fiches d'attente.
Mme NOVAU s'engage lors du prochain Conseil Municipal à apporter les éclaircissements à toutes ces interrogations.
- ❖ M. EBENDINGER indique qu'à Roquettes un projet de salle de sports/maison de retraite/courts de tennis couverts va voir le jour. Il se pose la question de savoir si on ne pourrait pas mettre en place avec cette commune une convention avec participation financière de la commune de Saubens dans le cadre de l'utilisation de ces nouvelles installations pour les Saubenois.
M. MARIUZZO prend acte de cette proposition et s'engage à prendre contact avec l'élu de Roquettes responsable des Sports. De même une démarche similaire est en cours avec le service des sports de Pins Justaret qui doit prendre contact avec M. MARIUZZO pour une possibilité de créneau sur le Lycée la salle de sport du lycée.
- ❖ Mme FROIDURE travaille actuellement sur un projet « La grande Lessive ». Il s'agit pendant une journée de tendre des fils à linge munis d'épingles afin que les Saubenois se servent de cette installation comme moyen d'expression.
Mme FROIDURE s'engage à donner plus d'informations lors d'un prochain conseil municipal.
- ❖ Mlle IZARD indique que malgré l'entretien du chemin du Chant du Ruisseau, un énorme trou s'est creusé sur la chaussée.
Monsieur le Maire précise que les employés municipaux sont intervenus ce jour pour remédier à cet état de fait. Il précise qu'il faudrait reprendre intégralement la chaussée qui est actuellement sans structure mais ces travaux ne sont pas envisagés pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.